



FNEC FP FORCE OUVRIERE
**Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation professionnelle**
Sections de l'académie d'Aix - Marseille

Comité Technique Académique
Aix en Provence, le 19 janvier 2012

Déclaration liminaire de Force Ouvrière

Le 15 décembre dernier, les enseignants à l'appel de leurs organisations syndicales ont massivement cessé le travail et manifesté pour le retrait du projet Chatel sur l'évaluation et le déroulement de carrière.

Ce faisant, nous avons exprimé notre indéfectible attachement à notre statut national et à nos missions d'instruction publique dans le cadre d'un programme national que mettent en cause les contre-réformes et les lois d'orientation depuis notamment 1989.

Nous réitérons aujourd'hui notre exigence de l'abandon du projet sur l'évaluation des enseignants.

Nous réaffirmons que nous n'accepterons aucune atteinte aux statuts, singulièrement celui de 1950 qui définit nos missions en heures d'enseignement. Nous réclamons le retrait des circulaires sur la « masterisation » et le retour à une véritable formation initiale, et non un apprentissage sur le « tas » des dures réalités du métier. Les stagiaires ont droit à des décharges de services pour élaborer leurs cours et les étudiants n'ont pas à prendre en pleine responsabilité une classe ! Leur place est à l'université pour préparer les concours qui feront d'eux des fonctionnaires d'Etat !

De la même façon, Force Ouvrière n'accepte toujours pas la mise en oeuvre à marche forcée du dispositif ECLAIR qui signifie l'abandon des règles nationales communes et égalitaires au profit d'un droit « local » propre à chaque établissement, en commençant par la nomination des personnels. Tous les postes vacants dans les établissements ECLAIR doivent passer au mouvement selon les règles adoptées en commission administratives paritaires.

Aucun inspecteur, aucun principal ou proviseur n'a à émettre d'avis sur une demande de mutation. La nouvelle fonction de « préfet des études », véritable contremaître, doit être supprimée. Cette prétendue expérimentation, dont nous attendons toujours monsieur le Recteur, le bilan auquel vous vous étiez engagé, nous en réclamons l'abandon ! L'autonomie des établissements scolaires induite par ECLAIR n'est qu'une étape dans la réalisation du projet de l'école libérale, cette école dénationalisée, éclatée, privatisée, voulue par la Commission européenne et qui ne saurait être acceptée Force Ouvrière

Cette année le plan de destruction de l'emploi public signifie la disparition de 12 650 postes dans les administrations, écoles, collèges et lycées publics au plan national, avec dans notre académie 515 emplois supprimés. Au total, ce sont 80 000 postes qui auront été détruits entre 2007 et 2012 dans notre pays !

Et pourtant, les besoins en personnels sont immenses. Tout d'abord concernant le remplacement des personnels absents, dont vous admettez vous-même monsieur le Recteur qu'il est tous les ans plus difficile à mettre en oeuvre. Désormais dans les collèges et lycées, aucun personnel n'est remplacé avant 15 jours voire 3 semaines d'absence alors que l'on ne cesse de parler de réussite des élèves !

Dans les classes, quel que soit le niveau et le type d'établissement ou même sa catégorie, les effectifs augmentent. La difficulté scolaire devient impossible à prendre en charge, notamment à cause de la disparition, dans le premier degré, des réseaux d'aide spécialisée (maîtres E et G).

La loi Montchamp dont nous réclamons l'abrogation, impose la scolarisation en milieu ordinaire d'enfants parfois lourdement handicapés sans qu'aucun moyen supplémentaire ne soit octroyé, pas même parfois l'indispensable accompagnement par des AVS pourtant notifié par les MDPH !

En lycée général, la réforme doit être abandonnée. Comme le réclame l'APHG (*Association des Professeurs d'histoire et géographie*), nous revendiquons que soit rétablies les heures d'Histoire et géographie en Terminale S. Aucun poste dans cette discipline ne doit être encore supprimé.

En lycée professionnel nous réclamons que dans chaque bassin où il existe un bac professionnel soit créé un CAP correspondant en formation initiale, ainsi que le prévoient les textes. Nous demandons le respect de la réglementation concernant les dotations lors des regroupements de sections. Enfin, nous revendiquons la création de sections de BTS en lycées professionnels, ainsi que vous vous êtes engagé à le faire monsieur le Recteur.

Dans les services administratifs les suppressions de postes rendent les conditions de travail insupportables ; la continuité même du service n'est plus assurée pour peu que les personnels soient à temps partiel. Certains secrétariats d'IEN n'ont pas de personnel à temps plein, d'autres pas de personnels sous statut, comme à Pertuis (84) ou Sisteron (04) et dans les Bouches-du-Rhône les circonscriptions de Marseille 8 et Marseille 10 et fonctionnent tant bien que mal avec seulement des personnels en contrats précaires. Nous revendiquons que chaque secrétariat d'IEN soit pourvu d'au moins un poste complet de secrétaire sous statut.

Par conséquent, nous exigeons l'annulation des suppressions de postes prévues dans notre académie. C'est d'ailleurs sur ce mot d'ordre ainsi que celui du retrait des projets de textes ministériels sur l'évaluation que notre Fédération appelle à la grève le 31 janvier prochain.

Fidèle à sa tradition d'indépendance, la confédération CGT Force Ouvrière a solennellement déclaré qu'elle combattrait la dictature de l'austérité d'où qu'elle vienne, « de droite, de gauche ou syndicale ». Ce n'est pas à la population de ce pays, aux fonctionnaires ni aux salariés en général, et encore moins à la jeunesse de payer l'addition d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

Les représentants de la FNEC FP FO

Emmanuel CARRIE et Sauveur D'ANNA